



Essey ville labellisée

Les enfants à l'honneur

Essey-lès-Nancy met en place de nombreux dispositifs et initiatives à l'intention des enfants.

Essey, ville amie des enfants

Le label « Ville amie des enfants » a été initié par **Unicef** et l'Association des Maires de France dans le but de **promouvoir les droits des enfants**. Ce label a pour vocation de valoriser les villes particulièrement investies dans la prise en compte globale des besoins de l'enfant.

Ce label récompense la politique petite enfance, enfance et jeunesse de la ville d'Essey-lès-Nancy depuis 2011.

Par ce label, la Ville s'engage à améliorer l'environnement des enfants en leur fournissant un cadre de vie accueillant, sécurisé, et de favoriser leur accès à la culture et aux loisirs.

Il s'agit également de transmettre aux enfants les valeurs de civisme et de solidarité internationale en faisant la promotion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en partenariat avec Unicef France.

Charte et règlement locaux des Droits de l'Enfant

Dans le cadre de sa politique municipale d'éducation et conformément à son label Ville Amie des Enfants, la collectivité veille à la reconnaissance des droits de l'enfant dans tous ses dispositifs jeunesse.

Droits de l'enfant

Une charte a été créée afin que chaque personne travaillant avec les enfants puisse s'y référer.

URL de la page : <https://www.esseylesnancy.fr/ville-amie-des-enfants>

Cette charte est avant tout destinée aux adultes dans un contexte professionnel, mais elle a pour vocation de s'étendre à toute organisation éducative se reconnaissant dans ces valeurs.
Sa vocation première est de rappeler que, dans le cadre du travail, les adultes ont des devoirs envers les enfants.
Devoir de protection, de respect de l'enfant, de sa vie privée, de son avis...

Règlement des droits

Un règlement des droits est également proposé. **Plus spécialement destiné aux enfants**, il leur rappelle ce qu'ils ont ou n'ont pas le droit de faire lorsqu'ils sont sous la responsabilité des adultes.



Contrat Enfance et Jeunesse

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat unique d'objectifs et de co-financement. Il est orienté sur l'accueil des jeunes de moins de 18 ans, il vise à répondre aux besoins des familles qui exercent une activité professionnelle. Ce contrat a pour objectif d'optimiser la politique d'accueil des enfants en bas âges (Relais assistante maternelle, crèches...) et des adolescents (Centres de loisirs, formation BAFA...) en impliquant les jeunes et leurs parents dans la définition de leurs besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions.

Soutien des besoins des familles

Ce contrat contribue à l'épanouissement des enfants et des jeunes de la ville et à leur socialisation, notamment par la mise en place d'actions favorisant la responsabilisation et l'apprentissage de la vie en société. Le Contrat Enfance et Jeunesse permet par ailleurs un soutien ciblé aux plus démunis par le biais d'une politique tarifaire particulière pour les familles les plus modestes. Le Contrat Enfance et Jeunesse vise à offrir aux collectivités concernées une visibilité plus forte sur les actions à mettre en place, afin d'être au plus près des besoins des familles.

*Le Contrat Enfance et Jeunesse est remplacé par la **Convention Territoriale Globale** à compter de 2022.*



Projet Éducatif Territorial

Un Projet Éducatif Territorial est un document qui a pour objet de définir précisément les objectifs éducatifs de la ville, les moyens mis en œuvre et le rôle de chacun des intervenants dans et autour de l'école.

C'est un document à la fois théorique et pratique, qui formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école**, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

Ce contrat passé avec l'État et l'Éducation Nationale a une durée de vie limitée. Il donc régulièrement renouvelé et voté par le conseil municipal.

URL de la page : <https://www.esseyesnancy.fr/ville-amie-des-enfants>

Objectifs éducatifs

Tous les dispositifs en direction des enfants de la ville ont les mêmes objectifs éducatifs :

agir pour favoriser l'épanouissement culturel de chaque enfant
agir pour amener l'enfant à devenir un citoyen actif, autonome et responsable
agir pour permettre à l'enfant de participer à la vie collective, laïque et démocratique
agir pour apporter à l'enfant une alternative non-violente dans tous ses rapports sociaux

Ces quatre objectifs éducatifs sont les fondements de toutes les actions mises en place par les personnels travaillant auprès des enfants et des jeunes.

Le Projet Éducatif Territoriale s'appuie sur l'évaluation et l'analyse des plusieurs années de fonctionnement et notamment sur l'apport des travaux des comités techniques qui se réunissent régulièrement au sein des écoles.

Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ) a été créé dans le but précis de donner la parole aux enfants. Comme indiqué dans la Charte Locale des Droits de l'Enfant, il s'appuie sur la présence des élus et des agents du Pôle jeunesse pour les accompagner dans leurs projets.



Objectifs

L'objectif principal du CMEJ est d'amener les enfants et les jeunes à s'engager ensemble pour le développement de leur ville.

La municipalité les encourage à être vecteurs de propositions, notamment sur tous les sujets qui sont liés à la citoyenneté, la culture, les sports et les loisirs, la santé, le cadre de vie et l'environnement.

Les projets imaginés par les jeunes du CMEJ leur permettent de rencontrer les élus, des membres d'associations, et parfois des professionnels concernés, afin de mettre en œuvre leurs propres idées.

Les autres buts visés sont :

- permettre à tous les conseillers, tous âges confondus, de se concerter, de partager et d'échanger sur les projets de la commune
- partager les expériences de chacun dans une démarche d'entraide et de collaboration
- renforcer la dynamique de groupe par des propositions innovantes
- favoriser la participation de tous les conseillers dans une démarche d'écoute et de respect d'autrui
- permettre à chacun(e) d'exposer son point de vue, de proposer ses idées,
- permettre aux plus expérimentés d'accompagner les plus jeunes vers de nouvelles responsabilités



Plus d'informations

Retrouvez l'intégralité de l'actualité du CMEJ sur le site internet dédié : www.cme-esseylesnancy.fr

CONTACT



PÔLE JEUNESSE

Direction du Pôle Jeunesse

1 rue des Basses ruelles
54270 Essey-lès-Nancy

Horaires d'ouverture au public :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- mercredi de 13h30 à 17h00 en période scolaire

Permanences téléphoniques et accueil sur rendez-vous :

- lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h00
- mercredi de 13h30 à 17h00 en période de vacances

03 83 20 24 92

[Itinéraire](#)



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence